



MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



Vaccins contre le Covid-19 : questions/réponses

Nous avons fait la synthèse des connaissances et recommandations actuelles des sociétés savantes françaises et internationales.

[En savoir plus](#)

Les actualités



Diffusion des variantes du SARS-CoV2 sur le territoire français : ce qui change pour les tests et les conditions d'isolement

La DGS revient sur les stratégies de freinage de l'épidémie et précise les nouvelles modalités de testing et d'isolement.

[En savoir plus](#)

L'entraide ouverte aux kinésithérapeutes remplaçants

Si de nombreux dispositifs d'aide ont été mis en œuvre pour soutenir les professionnels libéraux dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire, bien souvent, les kinésithérapeutes remplaçants n'en ont pas bénéficié. Le conseil national vient de leur ouvrir son fonds d'entraide spécial Covid.

[En savoir plus](#)



Les kinésithérapeutes mieux armés pour aider les femmes victimes de violences

L'Ordre participe aux travaux de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

[En savoir plus](#)

Appel à projet de recherche

Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes poursuit son soutien au développement de la recherche scientifique en kinésithérapie et reconduit l'enveloppe de 60 000 euros destinée à financer un projet de recherche.

[En savoir plus](#)



Elections ordinaires

Des élections visant à renouveler par moitié les Conseils régionaux et le Conseil national de l'Ordre se déroulent actuellement par voie électronique.



Élections aux conseils régionaux

- Les déclarations de candidature doivent parvenir par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège du **Conseil régional** au plus tard le **mardi 23 février 2021 à 16h** ou déposées, dans le même délai, au siège du Conseil régional, aux heures d'ouverture et jusqu'au **mardi 23 février 2021 à 16 heures** contre récépissé.
- C'est ouvert au premier candidat.**
- Le scrutin se déroulera de façon entièrement dématérialisée du **10 mars à 09h00** au **25 mars 2021 à 15h00**. Seuls les élus titulaires des conseils départementaux sont électeurs.

Élections au Conseil national

- Les déclarations de candidatures doivent parvenir au siège du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes - Secrétariat général - 91 bis, rue du Cherche-Midi - 75006 Paris, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception jusqu'au **09 mars 2021** ou être déposée, dans le même délai, au siège du Conseil national du lundi au vendredi de **9h00 à 17h00**. Il en sera donné récépissé.
- Le dernier jour de réception des candidatures, l'heure de fermeture des bureaux est fixée à **16h00**.
- Quelle sera la procédure à suivre ? (Comment se passer le scrutin ?)**
- Le scrutin se déroulera de façon entièrement dématérialisée. Procédure de vote électronique entre le **24 mars à 09h00** et le **8 avril 2021 à 15h00**.

Accueil de stagiaires

En période de crise sanitaire, certains étudiants peinent à trouver des terrains de stage. Kinésithérapeutes libéraux, si vous pouvez en accueillir, n'hésitez pas à transmettre votre offre à l'IKK le plus proche de votre cabinet. Vous trouverez leurs coordonnées [ici](#).

Questionnaires, enquêtes

Que ce soit pour faire un état des lieux des prises en charge ou dans le cadre de leurs études, praticiens et étudiants interrogent la profession sur l'état des pratiques dans différents domaines d'exercice. [Les questionnaires sont en ligne](#). N'hésitez pas à y répondre.

VIDEO



#KinéDemain - Et si... [Retrouvez toutes les vidéos]

